



Énurésie (perte d'urine involontaire) chez l'enfant

🕒 paru le 15/04/2020 • traduit du néerlandais

De quoi s'agit-il ?

La perte d'urine involontaire chez un enfant s'appelle « énurésie ». Jusqu'à l'âge de 12 mois environ, lorsque la vessie est pleine, elle se vide par réflexe ou de manière incontrôlée. Le contrôle de la vessie se développe plus tard, généralement avant l'âge de 4 ans.

Le contrôle de la vessie est une compétence complexe. C'est pourquoi bon nombre d'enfants présentent des retards ou des troubles du contrôle de la vessie. Souvent, le stress, les événements excitants et les changements dans la vie jouent un rôle. Parfois, le problème est dû à une infection urinaire sous-jacente ou à la constipation. L'énurésie est éprouvante, mais ce n'est pas une maladie.

Quelle est sa fréquence ?

Deux enfants sur trois sont propres vers l'âge de 3 à 4 ans. A l'âge de l'école primaire, un peu plus de 10 % des enfants ont des pertes d'urine involontaires, environ 5 % régulièrement. Un peu moins de 1 % des adolescents continuent à avoir des pertes d'urine involontaires, et chez environ 0,5 % cela perdure jusqu'à l'âge adulte.

Comment la reconnaître ?

La plupart des enfants contrôlent leur vessie à l'âge de 4 à 6 ans, mais il y a de grandes différences. L'énurésie nocturne ne doit pas être traitée chez les enfants de moins de 5 ou 6 ans.

Comment le médecin peut-il la reconnaître ?

Le médecin pose le diagnostic d'énurésie sur la base du récit des parents, d'un examen physique et de tests complémentaires tels qu'une analyse d'urine ou une échographie des reins et éventuellement une mesure du débit urinaire. L'avis d'un spécialiste est nécessaire dans le cas de pertes d'urine involontaires en journée.

Que pouvez-vous faire ?

Commencez l'apprentissage de la propreté à un moment calme, lorsque l'enfant reste sec pendant des périodes de 2 heures. L'apprentissage commence de préférence à la maison en même temps qu'il a lieu à la crèche. Il est important de disposer d'un bon petit pot. Ne soyez pas déçu ou fâché si cela ne marche pas immédiatement. Si après une semaine votre enfant a encore des difficultés, il vaut mieux arrêter l'apprentissage pendant quelques semaines.

Un enfant va rester sec la nuit s'il est sec pendant plusieurs mois pendant la journée. Jusqu'à l'âge de 7 ans, il n'est pas anormal que l'enfant fasse pipi au lit. Encouragez votre enfant après une nuit où il est resté sec.

En cas de perte d'urine involontaire, la méthode recommandée est une alarme énurésie ou alarme de mouillage. Le médecin vous la prescrira si nécessaire. Pour appliquer cette méthode, il est important que tant l'enfant que les parents soient suffisamment motivés.

Le capteur de l'alarme est placé dans le lit ou dans les vêtements de l'enfant et déclenche une sonnette lorsque le capteur est mouillé. De cette façon, l'enfant se réveille et apprend à ne plus faire pipi au lit. Après le réveil, les draps

et les vêtements mouillés sont changés. Il est utile d'avoir une deuxième alarme énurésie en réserve. Vous pouvez alors à nouveau l'utiliser immédiatement. Essayez de faire le lit avec votre enfant, et montrez-lui comment vous installez l'alarme. Il comprend ainsi comment elle fonctionne.

Il est aussi utile de tenir un journal urinaire. Cela vous donnera un aperçu du nombre d'alarmes. Si, au bout de 6 semaines, l'alarme énurésie n'a donné aucun résultat, ne l'utilisez plus pendant quelques mois. Vous pouvez demander au médecin si un médicament serait indiqué. Après 4 à 6 mois, vous pouvez à nouveau utiliser l'alarme énurésie. Demandez au médecin de contrôler le journal.

Que peut faire le médecin ?

Le médecin vous expliquera en détail en quoi consiste l'apprentissage à la propreté ; il peut vous prescrire une alarme énurésie. Elle s'utilise généralement la nuit. Il est important que le médecin vous explique clairement comment utiliser correctement l'alarme.

Si l'alarme énurésie ne donne pas de bons résultats, le médecin peut vous prescrire un médicament (desmopressine). En cas de pertes d'urine involontaires pendant la journée, l'avis d'un spécialiste (urologue) est nécessaire. Il réalisera toujours des examens complémentaires, notamment une échographie des reins et un examen radiologique. Il donnera également des instructions pour un bon comportement urinaire. En fonction des résultats des examens complémentaires, il prescrira éventuellement un médicament (oxybutine).

Sources

www.ebpnet.be